



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sports nautiques

Question écrite n° 20871

Texte de la question

Le non-respect des règles de circulation maritime vient de faire une nouvelle victime près des côtes niçoises. Il est malheureusement à craindre que durant l'été, d'autres accidents ne soient signalés. M. Jérôme Rivière demande à M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer de bien vouloir lui indiquer s'il jugerait opportun d'appliquer envers les « chauffards des mers » les mêmes pénalités que celles récemment mises en place pour la délinquance routière.

Texte de la réponse

Chaque année, sur tout le littoral, est mise en place une campagne annuelle estivale d'information sur la sécurité des loisirs nautiques. L'objectif de cette campagne est de développer le « sens marin » des usagers de la mer afin de diminuer le nombre d'accidents dus aux loisirs nautiques. Des conseils simples et pragmatiques sont donnés à cette occasion. La campagne pour l'année 2003, commune avec celle pour les eaux intérieures, a opté pour un nouveau slogan « Comme un poisson dans l'eau ». Elle a consisté en la diffusion de deux mini-guides bilingues français-anglais rappelant les principales règles de sécurité et des conseils de prudence. Le guide « mer » a été édité à un million d'exemplaires et diffusé dans les ports de plaisance, les pharmacies, les offices du tourisme et les services de l'Etat sur le littoral. Par ailleurs, le secrétaire général de la mer a adressé, comme les années précédentes, aux préfets maritimes et aux préfets des départements littoraux, une circulaire concernant les actions à mettre en oeuvre dans le cadre de la campagne de sécurité des loisirs nautiques. C'est à ce titre que, sur le terrain, les préfets maritimes, en tant que coordonnateurs de l'action des services de l'Etat en mer, organisent les opérations « Sécurité Mer » (précédemment appelées opérations « coup de frein ») au cours desquelles les moyens nautiques des différents services de l'Etat, dont ceux des services des affaires maritimes, procèdent au contrôle des navires de plaisance en privilégiant les actions de prévention. 14 opérations en Méditerranée et 13 en Atlantique ont été organisées pendant l'été. Les éléments chiffrés du bilan de la saison estivale 2003 indiquent une baisse sensible du nombre d'accidents mortels en navigation de plaisance (12 personnes disparues et décédées au lieu de 28 lors de la saison 2002) ainsi qu'en plongée (7 au lieu de 13).

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Rivière](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20871

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5105

Réponse publiée le : 3 novembre 2003, page 8521